Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Action-sociale-revalorisation-des

Action sociale : revalorisation des conditions d'attribution du Chèque-Vacances

- Action sociale -

Date de mise en ligne : mercredi 5 octobre 2011

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Au Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat (CIAS) et au sein des commissions qui y sont rattachées, l'UNSA Fonction publique joue un rôle majeur.

Grâce à son action, la réévaluation de la prestation sociale « Chèques-Vacances », avec 25 % de crédits supplémentaires, va permettre à une importante majorité d'agents de bénéficier des Chèques-Vacances.

Le 28 septembre 2011, refusant les écarts proposés par la DGAFP par rapport au projet d'origine, l'**UNSA Fonction publique**, avec l'appui des autres organisations syndicales, a exigé que la circulaire de revalorisation des conditions d'attribution du chèque-vacances soit conforme aux termes des accords conclus lors du CIAS du 29 juin 2011.

En effet, pour redynamiser cette prestation, il avait été convenu une augmentation du revenu de référence de 15% appliquée à toutes les tranches et un élargissement de celles-ci, notamment avec la création d'une tranche de 30%.

Le chèque-vacances concerne tous les agents actifs et fonctionnaires retraités de la fonction publique de l'Etat.

Signée le 23 septembre dernier, sa publication sur le site circulaires.gouv.fr est désormais effective, afin de permettre aux demandes de chèque-vacances d'être instruites à compter du 1er octobre 2011.

Les nouvelles grilles modifiant le barème, annexées à la circulaire DGAFP, précisent le montant de la bonification des chèques vacances en fonction du revenu de référence, ainsi que le barème d'épargne mensuelle pour 2011.

Un bulletin d'infos de l'Action Sociale spécial « chèques vacances » a été réalisé par l'**UNSA Fonction publique**.

Copyright © UNSA Fonction publique